

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026059

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2026

Objet : MODIFICATION DE L ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT DES SYSTEME D INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assembles

Date de télétransmission : 23/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=059 Modification organigramme GSIC.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026059-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

### SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

**Étaient excusés :**

**OBJET :** Modification de l'organigramme du groupement des systèmes d'information et de communication

Vu l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et de l'établissement au comité social territorial du 11 mars 2026 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la CATSIS réunis en séance le 5 mars 2026 ;

#### Contexte et motifs de la réorganisation

Un ingénieur exerçant les fonctions de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) a récemment quitté l'établissement.

Dans le cadre de son remplacement, un avis de vacance a été publié. Celui-ci s'est toutefois révélé infructueux, ne permettant pas le recrutement d'un RSSI dans les conditions satisfaisantes au regard des besoins du service.

Afin de garantir la continuité et la fiabilité du dispositif de sécurité des systèmes d'information, et de maintenir un niveau de sécurité conforme aux exigences opérationnelles et réglementaires, il est proposé de faire évoluer l'organisation du groupement des systèmes d'information et de la communication (GSIC).

Cette évolution vise à intégrer pleinement la fonction de sécurité des systèmes d'information au sein du GSIC, en adaptant l'organisation fonctionnelle et statutaire, tout en assurant une répartition claire des responsabilités.

#### Nouvelle organisation des missions de RSSI

Il est proposé de confier les missions relevant de la SSI au GSIC, en distinguant le volet stratégique et le volet opérationnel, de la manière suivante :

- **Volet stratégique – Chef du groupement GSIC**

**23 MARS 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Les missions de RSSI à caractère stratégique seront confiées au chef du groupement GSIC, qui assurera notamment :

- la définition des orientations stratégiques en matière de sécurité des systèmes d'information ;
- la validation des politiques, procédures et référentiels de sécurité ;
- la gouvernance SSI.

Dans le cadre de ces missions, le chef de groupement rendra compte directement au directeur départemental et au directeur départemental adjoint, garantissant ainsi un niveau de pilotage adapté à la fonction.

### ➤ **Volet technique – Ingénieur du GSIC**

Les missions de RSSI à dominante technique seront confiées à un ingénieur administrateur système et réseau actuellement en poste au sein du GSIC.

Ces missions représenteront 60 % de son temps de travail. L'agent sera rattaché hiérarchiquement au chef de groupement SIC et interviendra notamment sur la mise en œuvre opérationnelle des mesures de sécurité, l'administration des dispositifs de sécurité et la gestion des incidents.

Les fiches de poste du chef de groupement et de l'ingénieur concerné seront modifiées en conséquence, afin d'intégrer explicitement ces nouvelles attributions.

## **Évolution de l'organigramme et redéploiement d'emplois**

### **1. Redéploiement du poste d'ingénieur RSSI non pourvu**

Dans le prolongement de cette nouvelle organisation, il est proposé de procéder au redéploiement du poste d'ingénieur RSSI, qui n'a pu être pourvu.

Ce poste serait :

- redéployé au sein du GSIC, service infrastructure et sécurité ;
- transformé en un poste de technicien d'infrastructure sécurisé ouvert au cadre d'emplois des techniciens.

L'agent recruté aura pour missions principales :

- l'installation et le maintien des systèmes serveurs, réseaux et équipements mobiles,
- la gestion des sauvegardes, la continuité et la reprise d'activité (PCA/PRA)
- la supervision des journaux systèmes et la détection des anomalies,
- la contribution à la configuration réseau de base (adressage IP, VLAN, VPN).

Cette évolution implique la transformation d'un emploi d'ingénieur en un emploi relevant de l'un des grades du cadre d'emplois des techniciens, en cohérence avec la nature des missions attendues.

### **2. Redéploiement lié au départ à la retraite du chef de service infrastructure et sécurité**

Au départ à la retraite du chef de service infrastructure et sécurité, ce poste d'ingénieur principal sera redéployé au sein du service étude et ingénierie, en qualité d'administrateur des systèmes d'information ouvert au cadre d'emplois des techniciens ou au grade d'ingénieur.

Il convient donc de transformer un emploi du grade d'ingénieur principal en un emploi du cadre d'emplois des techniciens ou du grade d'ingénieur.

L'agent recruté aura pour missions principales :

- Factorisation des outils actuels des indicateurs vers powerBi,
- Modernisation des indicateurs,
- Accompagnement des utilisateurs internes et des groupements en fonction de leurs besoins.

La responsabilité du service infrastructure et sécurité sera confiée à l'adjoint au chef de groupement.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le... **23 MARS 2026** ...identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sd31.fr • [www.sd31.fr](http://www.sd31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

L'organigramme actualisé du GSIC sera présenté au comité social territorial lorsque l'ensemble de ces évolutions aura été effectif.

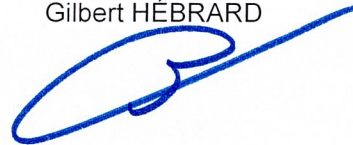
**ENTENDU** le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

**APRÈS** en avoir délibéré,  
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**APPROUVENT** la modification de l'organigramme du groupement des systèmes d'information et de communication proposée.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



**23 MARS 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

TEL 05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex